



Diffusion exclusive aux conseillers. Non destiné à la clientèle.



Nous ajoutons plus de souplesse au droit d'échange de la Temporaire RBC

Pour mieux vous servir, vous et vos clients, nous apportons les meilleurs rehaussements de l'industrie à notre droit d'échange de la Temporaire. Auparavant, les clients pouvaient échanger leur police d'assurance Pour Vous RBC® de 10 ans contre une nouvelle police d'assurance temporaire de 15, 20 ou 30 ans, sans avoir à fournir de renseignements médicaux à jour.

Plus de souplesse pour vos clients

À partir de maintenant, les clients pour lesquels une nouvelle police d'assurance Pour Vous RBC est établie le 1^{er} **décembre 2025** ou après cette date, obtiendront les rehaussements du droit d'échange de l'assurance temporaire suivants, sans avoir à fournir de renseignements médicaux à jour :

- Une période d'échange prolongée, *parmi les meilleures offertes dans l'industrie*, qui passe de 5 à 8 ans.
- *Parmi les meilleures offres sur le marché* : Toutes les durées (assurance temporaire de moins de 40 ans) peuvent être échangées. Uniquement Temporaire 10 auparavant.
- Les polices admissibles peuvent être échangées contre n'importe quelle durée (la durée de la nouvelle police doit être supérieure d'au moins un an à la durée initiale, et respecter l'admissibilité relative à l'âge maximal et à la durée*). Uniquement la Temporaire 15, la Temporaire 20 et la Temporaire 30 auparavant.

Rappel : Les clients ne peuvent exercer le droit d'échange qu'une seule fois, à partir de la police initiale.

Veillez passer en revue les [règles de transition](#) pour prendre connaissance de renseignements importants.

Pour soumettre un échange, utilisez le formulaire [Exercice du droit d'échange en partie ou en totalité](#) mis à jour, accessible dans le Centre-ressource de vente.

Téléchargez la version 12.7 d'illustrations RBC pour y avoir accès !

Afin de pouvoir profiter de ces rehaussements, téléchargez la dernière version d'illustrations RBC à partir du [Centre-ressource de vente](#), et entrez la clé de CD 62B46 lorsque le système vous la demande.

Des questions ?

Veillez communiquer avec votre bureau régional de RBC Assurances au 1 866 235-4332.

*Respecter l'admissibilité relative à l'âge maximal et à la durée :

- Pour *Vous* RBC de 10 à 15 ans : de 18 à 70 ans
- Pour *Vous* RBC de 16 à 40 ans : 85 ans moins la durée choisie

Exemple : L'âge maximal de souscription d'une assurance temporaire Pour *Vous* de 25 ans est de 60 ans ($85 - 25 = 60$).

Compagnie d'assurance vie RBC.

® / MC Marques de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence.

[Protection des renseignements personnels et Sécurité](#) | [Contactez-nous](#) | [Nouvelles de RBC Assurances](#)